

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 22 mars 2022**

**Date de la convocation : 04/03/2022**  
**Nombre de conseillers en exercice : 51**

**Étaient Présents :**

M. Thierry KOVACS, Président  
M. Frédéric BELMONTE, M. Richard BONNEFOUX, M. Christophe BOUVIER, M. Jacques BOYER, Mme Dalila BRAHMI, M. Lucien BRUYAS, Mme Michèle CEDRIN, M. Pierre-Marie CHARLEMAGNE, M. Christophe CHARLES, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Martin DAUBREE, Mme Florence DAVID, M. Marc DELEIGUE, Mme Hilda DERMIDJIAN, Mme Annie DUTRON, Mme Anny GELAS, Mme Annick GUICHARD, M. Nicolas HYVERNAT, M. Christian JANIN, M. Max KECHICHIAN, M. Fabien KRAEHN, M. Jean-Claude LUCIANO, M. Philippe MARION, Mme Catherine MARTIN, M. Guy MARTINET, M. Alain ORENGIA, Mme Virginie OSTOJIC, M. Denis PEILLOT, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Christian PETREQUIN, Mme Brigitte PHAM-CUC, M. Jean-Paul PHILY, M. Isidore POLO, Mme Sophie PORNET, M. Jean PROENÇA, Mme Dominique ROUX, M. Lévon SAKOUNTS, M. Thierry SALLANDRE, Mme Maryline SILVESTRE, M. Jean TISSOT, M. Charles TODARO, Mme Béatrice TRANCHAND.

**Ont donné pouvoir :** M. Erwann BINET à Mme Dominique ROUX, M. Alain CLERC à M. Max KECHICHIAN, M. Patrick CURTAUD à M. Lévon SAKOUNTS, Mme Martine FAÏTA à Mme Dalila BRAHMI, M. Daniel PARAIRE à Mme Maryline SILVESTRE, M. Luc THOMAS à M. Marc DELEIGUE, Mme Evelyne ZIBOURA à M. Isidore POLO.

**Absent suppléé :** M. Christian BOREL représenté par sa suppléante Mme Sandrine SILVESTRE

**Secrétaire de séance :** M. Nicolas HYVERNAT

---

**OBJET :** **PETITE ENFANCE** : Elaboration d'une Convention Territoriale Globale

**Rapporteur :** Annick GUICHARD

**NOTE DE SYNTHÈSE**

Le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) du territoire de Vienne Condrieu Agglomération avec ses 21 modules conclus avec la CAF pour la période 2018-2021 est arrivé à son terme.

Le CEJ était un contrat d'objectifs et de co-financements contribuant au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus.

Ce dispositif financier signé avec les différentes collectivités territoriales selon la compétence exercée par chacune d'entre elles se composait de :

- 3 modules enfance portés par l'Agglo au titre de la compétence Petite Enfance transférée dans sa globalité,
- 18 modules jeunesse portés par les communes signataires au titre de leur politique enfance-jeunesse non transférée.

La CNAF dans le cadre de sa COG (Convention d'Objectifs et de Gestion) a acté le remplacement à leur terme des CEJ par un nouveau dispositif appelé Convention Territoriale Globale (CTG).

Ce nouveau cadre partenarial qui concerne 19 communes signataires et Vienne Condrieu Agglomération entrera en vigueur dès le 1<sup>er</sup> Janvier 2022.

La CTG est une démarche qui vise à mettre les ressources de la CAF, tant financières que d'ingénierie, au service du projet social du territoire de l'Agglo afin de coordonner les dispositifs existants déjà mis en œuvre, de maintenir, de développer ou d'améliorer les services aux familles.

Cette démarche peut être étendue à d'autres partenaires comme le Conseil Départemental et la MSA.

**La CTG doit intégrer :**

- Un diagnostic de l'état des besoins de la population selon les thématiques prioritaires retenues par les collectivités et la CAF.
- L'offre d'équipements existante soutenue par la CAF et les collectivités locales.
- Un plan d'actions précisant les objectifs de maintien, adaptation et/ou création de services.
- Les modalités d'intervention et moyens mobilisés.
- Les modalités d'évaluation et de pilotage de la démarche.

**Financièrement :**

La CTG engage la CAF et les collectivités compétentes signataires, à maintenir le soutien financier aux équipements et services financés jusqu'ici.

**Ce financement garantit :**

- Le maintien sur le territoire de compétence des financements versés au titre des CEJ pour les services existants, selon des modalités de calcul simplifiées,
- Une incitation financière pour le développement de nouveaux services cofinancés par les collectivités signataires de la CTG.

Aboutir à la Convention Territoriale Globale nécessite de mener à bien l'ensemble des phases du projet sur l'année 2022, pour permettre une signature de la contractualisation avant le 31 décembre 2022.

L'Agglo qui n'exerce pas l'ensemble des compétences inscrites dans la CTG lance officiellement la démarche en mettant en place un comité de pilotage représentatif de chaque signataire du CEJ et soutiendra la démarche diagnostic au travers de la mission confiée à un cabinet expert.

Au terme de cette démarche, chaque co-signataire validera sa partie et contractualisera avec la CAF.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la circulaire CNAF 2020-01 du 16 janvier 2020,

**VU** le Bureau Communautaire du 14 septembre 2021,

**VU** le courrier de la CAF de l'Isère à l'attention des Maires de Vienne Condrieu Agglomération du 22 décembre 2021,

**VU** la réunion des Maires de Vienne Condrieu Agglomération avec les représentants de la CAF de l'Isère du 8 février 2022,

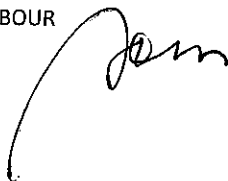
**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE :**

**APPROUVE** le lancement officiel de la démarche de la Convention Territoriale Globale (CTG) et autorise le Président de l'Agglo à mobiliser tous les acteurs, de travailler sur le diagnostic et le plan d'actions,

**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération,

Délibération publiée le 28/03/2022

Pour le Président et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Claude BOUR



Pour extrait certifié conforme  
Le Président,

Thierry KOVACS